

NEFF
cook. create. inspire.



Visuel non contractuel

TOP CHEF



a sélectionné
l'électroménager NEFF

200 €, 300 € ou 500 €
remboursés

du 1^{er} mars au 30 juin 2025

pour l'achat d'une sélection d'appareils NEFF* :

1 table aspirante achetée = **200 € remboursés**

1 table induction + 1 four achetés = **300 € remboursés**

1 table aspirante + 1 four achetés = **500 € remboursés**

*Voir références et règlement.

Scanner le QR code pour consulter les modalités et participer.



BSH Electroménager RCS Bobigny B 341 911 790 - 26 avenue Michelet 93400 Saint-Ouen. NEFF marque déposée par BSH Hausgeräte GmbH.



Règlement de l'opération n° 28031 - ODR NEFF 2025 « 200 €, 300 € ou 500 € remboursés pour l'achat d'un four et/ou d'une table induction ou d'une table aspirante parmi une sélection de références NEFF du 1^{er} mars au 30 juin 2025. »

1. Société organisatrice

La société BSH Electroménager, SAS au capital de 10 675 000 euros, dont le siège social est situé au 26 avenue Michelet, 93400 Saint Ouen, enregistrée sous le numéro B 341 911 790 du RCS de Bobigny, organise l'opération promotionnelle intitulée « Offre NEFF 2025 n°28031 » (Ci-après « l'Opération »). La société BSH Hausgeräte est propriétaire de la marque NEFF. L'Opération se déroulera dans les conditions définies ci-après :

2. Acceptation du règlement de l'Opération

En participant à l'Opération, vous reconnaissez que vous avez lu et accepté le présent règlement, et que vous répondez à toutes les conditions d'éligibilité qui y sont décrites.

3. Personnes concernées

Cette Opération est ouverte à tout consommateur qui respecte les conditions suivantes :

- Être une personne physique majeure capable ;
- Ne pas être salarié de BSH Electroménager ou des revendeurs qui bénéficient de l'Opération ;
- Résider en France métropolitaine (Corse incluse) ou dans les DROM-COM, ou à Monaco ;
- Avoir acheté ou commandé entre le 01/03/2025 et le 30/06/2025 inclus, un four et/ou une table induction ou une table aspirante parmi une sélection de références NEFF ci-dessous détaillée chez un de nos revendeurs participant à l'Opération ;
- S'être fait livrer les produits électroménagers concernés par l'Opération à une adresse située en France métropolitaine (Corse incluse) ou dans les DROM-COM, ou à Monaco ;
- Respecter les formalités de participation décrites ci-dessous.

4. Formalités de participation

Pour tout achat ou commande, effectué **entre le 01/03/2025 et le 30/06/2025 inclus**, d'un four et/ou d'une table induction ou d'une table aspirante neuf(s) parmi la sélection énoncée ci-dessous, NEFF vous rembourse :

1 table aspirante achetée = 200 € remboursés

1 table induction + 1 four achetés = 300 € remboursés

1 table aspirante + 1 four achetés = 500 € remboursés

Catégories	Références éligibles à l'offre
Fours	B24CR71N0F - B3ACE4AN3F - B54CR31N0F - B54CR71N0 - B54CR71N0F - B54CR71N3 - B5ACH7AN3F - B5ACJ7AG3 - B5AVM7AG7F - B64CS71N0 - B64FS31N0 - B64FT33N0 - B64VS71N0 - B64VT73N0 - B6ACH7AG3F - B6ACH7AN3F - B6AVH7AN3F - C24FS31N0 - C24MR21N0 - C24MS31N0 - C24MT7MN0
Tables induction	T36FBC1L0 - T56FHL1L0 - T56FHS1L0 - T56FHS1L0H - T56NB1L0 - T58FHS1L0 - T63TDX1L0 - T66FHC4L0 - T66FHE4L0 - T66FTC4L0 - T66FTX4L0 - T66TTY4L0 - T67TX4L0 - T68FHE4L0 - T68PTY4L0 - T68TV4L0 - T68TTY4L0 - T69PTX4L0 - T69TTX4L0
Tables aspirantes	V57THQ4L0 - V58FHQ4L0 - V58THQ4L0 - V68TTX4L0

1. ACHETEZ ou COMMANDEZ entre le 01/03/2025 et le 30/06/2025 inclus, un four et/ou une table induction ou une table aspirante Neff neuf(s) éligibles parmi la sélection ci-dessus, chez un de nos revendeurs participant à l'Opération.

2. RENDEZ-VOUS sur le site <https://odr-neff-mars-juin2025.offre-promotionnelle.fr/> **au plus tard le 15 juillet 2025** pour participer à l'Opération.

3. COMPLÉTEZ LE BULLETIN DE PARTICIPATION DISPONIBLE EN LIGNE sur le site internet <https://odr-neff-mars-juin2025.offre-promotionnelle.fr/> **entre le 01/03/2025 et le 15/07/2025 inclus** en renseignant vos coordonnées personnelles et bancaires (IBAN-BIC) et la ou les références des produits achetés qui bénéficient de l'Opération. Pour chaque appareil, renseignez également la référence E-Nr (composée de 13 lettres/chiffres) figurant sur la plaque signalétique qui se trouve à l'intérieur ou au dos de votre produit. Pour vous aider à localiser la plaque signalétique de votre produit, rendez-vous sur : <https://www.neff-home.com/fr/promotions/plaque-signalétique>

Si vous ne disposez pas encore de votre/vos produits(s), vous pourrez indiquer la/les référence(s) E-Nr ultérieurement.

ASTUCE : pensez à relever pour chacun des produits, avant leur installation dans les meubles, la/les référence(s) E-Nr figurant sur la plaque signalétique.

4. TÉLÉCHARGEZ VOS PREUVES D'ACHAT bon de commande et facture ou ticket de caisse **entre le 01/03/2025 et le 15/07/2025 inclus**.

Entourez impérativement les références exactes du ou des produits concernés, la date d'achat et l'enseigne. Les preuves d'achat doivent être téléchargées en un seul et unique document et être datées **entre le 01/03/2025 et le 30/06/2025 inclus**.

Si vous n'avez pas reçu votre/vos appareil(s) et votre/vos facture(s) avant le 30/06/2025 inclus, vous devez impérativement vous pré-enregistrer en ligne avant le 15/07/2025 inclus en cliquant sur « Je sauvegarde ma participation en attendant de recevoir mes produits ».

Vous recevrez alors un email de confirmation. Dès réception de votre/vos appareil(s) et/ou de votre/vos facture(s), vous pourrez cliquer sur le lien situé en bas de l'email d'inscription pour compléter et finaliser votre inscription. Toutefois, votre inscription doit être finalisée sur la plateforme en ligne **au plus tard le 31/12/2025**. Veuillez noter que si votre facture est datée **après le 30/06/2025**, il est impératif de fournir un justificatif bon de commande ou email de confirmation de la part de votre revendeur attestant de la commande effectuée **entre le 01/03/2025 et le 30/06/2025**.

Les justificatifs sont conservés pour la durée nécessaire à l'étude de votre demande d'inscription et seront supprimés au maximum dans les 3 mois suivant l'étude de votre demande.

5. REPONDEZ AUX QUESTIONS posées sur votre expérience d'achat.

6. VALIDEZ VOTRE PARTICIPATION. Vous recevrez votre remboursement par virement bancaire dans un délai de 6 à 8 semaines environ après réception de votre dossier conforme et complété par les éléments mentionnés ci-dessus.



Suite du règlement de l'opération n° 28031 - ODR NEFF 2025 « 200 €, 300 € ou 500 € remboursés pour l'achat d'un four et/ou d'une table induction ou d'une table aspirante parmi une sélection de références NEFF du 1^{er} mars au 30 juin 2025. »

5. Conditions générales

Vous recevrez votre remboursement par virement bancaire dans un délai de six (6) à huit (8) semaines environ à réception et validation de votre dossier complet et conforme.

Offre non cumulable avec toute autre opération portant sur le ou les même(s) produit(s).

Frais de participation non remboursés. En aucun cas le montant de votre remboursement ne pourra excéder le prix de vente total des produits pour lesquels l'offre s'applique (prix indiqué sur votre facture à l'exclusion de tous frais, frais accessoires, frais de livraison, etc..).

Offre limitée à une seule participation par foyer (même nom et/ou même adresse et/ou même IBAN/BIC). Toute demande incomplète, illisible ou non-conforme aux pièces exigées ne sera pas prise en compte. Toutes coordonnées contenant des informations fausses ou erronées ne permettant pas de vous contacter entraîneraient l'annulation de la participation concernée. Les documents que vous communiquez pour participer à l'offre ne pourront pas vous être restitués. BSH Electroménager se réserve la possibilité de procéder à toutes les vérifications nécessaires afin de s'assurer de la conformité des participations à l'offre, notamment en ce qui concerne les pièces fournies, l'identité et le domicile des participants. La Société Organisatrice pourra annuler l'Opération s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique, dans le cadre de la participation à l'Opération ou à l'aide d'un automate destiné à modifier la participation à l'Opération. Elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer le remboursement aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.

Toute participation frauduleuse pourra donner lieu à des poursuites et à une peine pouvant aller jusqu'à trois ans de prison et une amende de 45 000 euros.

Sans préjudice de l'application des dispositions d'ordre public relatives à la prescription légale, aucune réclamation auprès de BSH Electroménager et relative à la désignation du participant ne sera prise en compte si elle parvient à BSH au-delà du 30/09/2026.

6. Responsabilité de la Société Organisatrice

Dans l'hypothèse où la Société Organisatrice se trouverait dans l'impossibilité de permettre au participant de bénéficier de sa dotation, de manière partielle ou intégrale, notamment en cas de force majeure ou d'événement indépendant de sa volonté (notamment en cas d'homonymes), ou si les circonstances l'exigent, sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

La Société Organisatrice se réserve le droit d'écourter, de prolonger, de suspendre, de modifier ou d'annuler la présente Opération si des circonstances indépendantes de leur volonté les y contraignent. Ces changements feront toutefois l'objet, dans la mesure du possible, d'une information préalable par tous les moyens appropriés.

Il est rappelé aux participants qu'Internet n'est pas un réseau sécurisé. Par conséquent, en cas de dysfonctionnement du réseau Internet (notamment encombrement du réseau, actes de malveillance) ou de problèmes informatiques (notamment liés à l'acheminement de courrier électronique, contamination par d'éventuels virus ou intrusion d'un tiers dans le système du terminal des participants à l'Opération), la Société Organisatrice décline toute responsabilité pour tout dommage causé aux participants, à leurs équipements informatiques et aux données qui y sont stockées, ainsi que des conséquences pouvant en découler sur leur activité personnelle ou professionnelle.

7. Données personnelles

Les informations recueillies sur le site d'inscription font l'objet d'un traitement de données personnelles et sont destinées à la Société BSH Electroménager, responsable de traitement, située 26 avenue Michelet 93400 Saint-Ouen, aux fins de la gestion et l'exécution de l'Opération. Les bases légales sont le contrat (participation à l'offre promotionnelle), le consentement (souscription à une newsletter) et l'obligation légale (réponses aux demandes des autorités compétentes). Elles sont conservées pendant la durée nécessaire à l'exécution de l'opération et dans la limite de trois années, sauf si une durée plus longue est autorisée ou imposée en vertu d'une disposition légale ou réglementaire. Les données font l'objet d'une saisie par un prestataire au Maroc. Ce pays étant situé hors UE, le transfert est encadré par les clauses contractuelles types de la Commission européenne, afin de garantir un niveau de protection suffisant des données personnelles. Vous pouvez en obtenir une copie en vous adressant à hcd_comite_securite@highco-data.fr. Pour obtenir plus d'informations sur le traitement de vos données personnelles et l'exercice des droits dont vous disposez, vous pouvez consulter la politique de confidentialité des données de BSH Electroménager sur le site internet :

<https://www.neff-home.com/fr/confidentialite/protection-des-donnees>

Si vous avez donné votre consentement à recevoir de la prospection commerciale par voie électronique, vous disposez également du droit de retirer votre consentement à tout moment en cliquant sur le lien de désinscription indiqué en bas du mail que vous avez reçu.

Les données collectées sont indispensables pour participer à l'Opération. Par conséquent, les personnes qui exerceront leur droit d'effacement ou d'opposition avant la fin de l'Opération seront réputées renoncer à leur participation.

8. Litige

La loi applicable est la loi française. Tout litige né à l'occasion de la présente Opération et qui ne pourra être réglé à l'amiable sera soumis aux tribunaux compétents.

Pour toute question concernant cette Opération, vous pouvez consulter la FAQ de l'offre : <https://odr-neff-mars-juin2025.offre-promotionnelle.fr/faq> ou consulter le site internet <https://conso.highco-data.fr>

Enfin, dans l'hypothèse où l'une des clauses du présent règlement serait déclarée nulle et non avenue, cela ne saurait en aucun cas affecter la validité du règlement lui-même.

Pour plus d'informations sur notre gamme de produits et sur notre entreprise, connectez-vous sur <https://www.neff-home.com/fr/>